

Département de l'Oise
COMMUNE DE MONTJAVOULT

PLAN LOCAL D'URBANISME

**P R O J E T
D ' A M E N A G E M E N T E T
D E V E L O P P E M E N T
D U R A B L E**

2

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Arrêté le:

Approuvé le:

Modifié le:

*Bureau
d'études*

*S.A.R.L. "Aménager le territoire"
15, rue des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52 - Fax 03 44 86 88 37*

SOMMAIRE

Avant-propos	3
Projet d'Aménagement et de Développement Durable.....	4
La Commune et son contexte.....	5
1. En termes économiques et sociaux.....	6
2. En termes d'équipements et de commerces	7
3. En termes démographiques et d'habitat	9
4. En termes d'architecture et d'urbanisme	11
5. En termes de paysage et d'environnement.....	12
7. En termes de sécurité routière et de déplacement	14
Schémas de principe	15

AVANT-PROPOS

La Loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13/12/2000, a transformé les Plans d'Occupation des Sols (POS) en **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**. Si le PLU est un document juridique qui fixe les droits d'utilisation des sols, il est avant tout un document d'aménagement et de développement, et surtout l'expression d'un projet urbain.

Les POS reposaient sur une réglementation de l'usage des sols et sur une logique fonctionnelle de zonage. Cet outil d'aménagement avait été conçu dans l'objectif d'accompagner le développement urbain.

Aujourd'hui, les communes doivent faire face à un impératif de restructuration des espaces urbains, une logique de développement de la ville ou du village sur lui-même afin d'éviter "l'étalement urbain excessif".

Les PLU doivent désormais énoncer clairement un projet urbain au regard des objectifs de **Développement Durable**. Ils déterminent ainsi les grandes orientations en matière :

- de diversité de l'habitat
- de traitement des espaces publics (places, rues, venelles, ...)
- de préservation du paysage (entrées de village, espaces boisés, ...).

Définition du P.A.D.D.

Le Plan Local d'Urbanisme doit être précédé d'un nouvel élément : **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Le PADD est un document indépendant du rapport de présentation et du règlement. Il n'est pas opposable (Loi Urbanisme et Habitat de Juillet 2003).

Le PADD comprend un état des lieux de la commune et l'ensemble des orientations d'urbanisme et d'aménagements, au niveau du territoire communal et un schéma d'orientation à l'échelle communale.

Ce document est soumis à la concertation auprès de la population locale.

Le Projet d'Aménagement et de développement Durable

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un enjeu majeur et complexe qui consiste à traduire la vision collective de notre commune dans les documents et les règles qui s'imposeront dans les années à venir.

Le PLU doit obligatoirement être précédé d'un projet d'aménagement et de développement durable. Ce document préalable, présenté ici, a été élaboré dans l'état d'esprit général du futur PLU.

Le PADD de la commune peut se résumer en 7 principes qui proposent les grands objectifs de travail de la commune pour les années à venir afin de conforter sa situation et de résoudre les problèmes existants.

Les principes :

- 1. Maitriser le développement économique et social local et développer l'activité touristique ;***
- 2. Préserver l'identité rurale de la commune et son cadre de vie de qualité, protection des deux vallées : Valécourt et Hérouval ;***
- 3. Préserver « la Butte de Montjavoult » et sa ceinture verte afin d'affirmer la coupure entre le centre-bourg et ses deux Hameaux (Le Vouast et le Marais) ;***
- 4. protéger et mettre en valeur les espaces naturels qui sont fragiles, les espaces agricoles et la richesse écologique de la commune ;***
- 5. Mise en place de protections contre les risques naturels, coulées de boues, eaux de ruissellement ;***
- 6. Mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural et donner des règles précises et cohérentes afin d'affirmer notre identité et nos ambitions qui devront être intégrées dans le futur SCOT ;***
- 7. Assurer la sécurité des déplacements et des traversées de la commune***

La commune et son contexte

- La commune de Montjavoult est située à l'extrême Sud/Ouest du département de l'Oise.



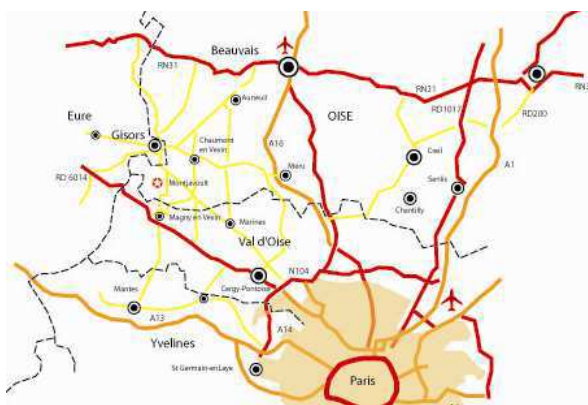
- Le développement de la commune est en partie dû à la proximité de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise située à 25 kms et à l'étalement progressif de la région Ile-de-France au-delà de ses limites administratives.

- Monjavoult s'inscrit dans un contexte plus local : Beauvais, la ville préfecture, de l'Oise est située 40 kms, des agglomérations moins importantes sont plus proches : Gisors à 10 kms à l'Est, Magny-en-Vexin à 8 kms au Sud, Chaumont à 10 kms au Nord/Est.



- Le territoire communal n'est pas traversé par des axes principaux de transit, il se trouve néanmoins relié rapidement aux grands axes constitués de la RN 14 puis de l'autoroute A15, desservant Cergy-Pontoise puis Paris et la RD 915.
- Les grandes infrastructures régionales et départementales constituent un facteur supplémentaire du développement de cette partie de l'Oise.

- Pour le département de l'Oise, il s'agit de l'autoroute A16 accessible depuis Chaumont-en-Vexin par les RD 923 et RD 205, puis l'échangeur de Méru.
- La RD 153 réaménagée permet de rejoindre la RN14 à Magny-en-Vexin.
- La commune fait partie du canton de Chaumont-en-Vexin et de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.



1 - En termes économiques et sociaux

Diagnostic :

- Cergy-Pontoise, Préfecture du Val-d'Oise est un grand pôle de développement francilien proche de Montjavoult avec 200 000 habitants, 100 000 emplois et 25 000 étudiants
- Situé à la lisière du Val d'Oise, le canton de Chaumont-en-Vexin est complètement sous l'influence de l'Île-de-France, cette influence se traduisant par un nombre important de déplacements domicile-travail vers la Région capitale, soit un peu plus de 4 500 flux quotidiens.
- Depuis 1975, les emplois industriels sont relativement stables alors qu'ils ont baissé de 30 % dans l'Oise. En 1999, ils représentaient 37 % des emplois du canton.
- En 2006, L'industrie pharmaceutique était représentée à Éragny-sur-Epte par deux usines du groupe néerlandais AKZO, Diosynth France SA de moins de 100 salariés et Organon SA seul site français de production d'insuline de l'ordre de 250 salariés. L'industrie des composants électriques et électroniques est un secteur important, notamment grâce à l'usine Valéo, de plus de 250 salariés produisant des essuie-glaces, implantée à Reilly
- Une population active totale qui a faiblement augmenté entre 1982 et 2006 (+83 actifs), mais qui a connu des hausses et des baisses régulières d'une période à une autre.
- Un taux d'activité en augmentation entre 1982 et 1999 et qui a tendance à diminuer depuis 1999.
- Un taux de chômage très irrégulier depuis 1982 passant de 6.02% en 1982 à 3.9% en 1990, puis marquant une hausse brutale entre 1990 et 1999 (+6.63%) et passant de 10.53% en 1999 à 7.4% en 2006.
- En 1999, les professions intermédiaires représentent la catégorie socioprofessionnelle la plus nombreuse au sein de la Commune de Montjavoult puisqu'elle représente à elle seule 30% des actifs.
- En 1999, plus de 83% travaillent en dehors de la Commune de Montjavoult, ce qui nécessite une forte mobilité professionnelle et induit d'importantes migrations pendulaires, ayant des conséquences sur le trafic automobile.
- En 2006, ce sont plus de 85% de la population active de Montjavoult qui travaillent en dehors du territoire communal.
- La commune de Montjavoult compte 4 entreprises et un gîte rural.
 - Peinture services
 - Maçonnerie générale, terrassement
 - Entreprise d'électricité générale
 - Activité commerciale de vente d'objets de décoration.
 - Le gîte de la Colombe

Objectifs :

- Accueillir les artisans et les professions indépendantes sur la commune.
- Préserver l'espace agricole et permettre le développement de l'agriculture en tenant compte de ses évolutions.
- Développer le tourisme rural vert au travers des patrimoines naturels et paysagers de la commune.

Actions:

- Classer les terres agricoles en zone naturelle ou agricole, adapter le règlement et le zonage à la diversité des nouvelles activités agricoles.
- Développer les loisirs pédestres, cyclistes et équestres par le maillage des chemins et la création de circulations douces en site propre.

La desserte numérique sur le territoire communal :

- La commune a adhéré au Syndicat Départemental d'Aménagement Numérique qui a adopté son schéma départemental Territorial d'aménagement numérique (SDTAN).
- Les ambitions suivantes ont été arrêtées :
 - Une première phase, à moyen terme (5 ans) avec la priorité de couvrir les zones les moins bien desservies par l'ADSL actuel (celles où l'offre triple-play n'est pas ouverte à tous)
 - Une seconde phase, de 5 ans également, permettant de réaliser la totalité des prises (soit atteindre l'objectif de 278 500 prises en 10 ans).
- C'est dans ce cadre que la commune développera la desserte numérique de son territoire.

2 - En termes d'équipements et de commerces

Diagnostic :

2-1- Les Ecoles

- En 1996 sous l'impulsion des Mairies de Boury en Vexin et de Montjavoult a été créé un syndicat nommé « R.P.I. » (Regroupement Pédagogique Intercommunal), à présent « SIRS » (Syndicat intercommunal de regroupement scolaire) qui a pour but d'assurer aux enfants une scolarité de qualité permettant un passage en classe de 6ème dans les meilleures conditions.
- Il y a aujourd'hui 73 enfants inscrits au SIRS., répartis sur 2 écoles :
 - L'école de Boury-en-Vexin qui accueille les classes de maternelles sur 3 niveaux : petite, moyenne et grande section.

- L'école de Montjavoult accueille les classes du CP au CM2. L'encadrement est assuré par deux professeurs des écoles et deux assistantes d'éducation.

L'accueil Périscolaire : Un accueil a été mis en place le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 19h00. L'accueil périscolaire apporte un soutien aux parents et s'organise autour de la journée d'école des enfants et du temps familial.

La Cantine : Une cantine scolaire a été créée permettant à 45 enfants d'avoir sur place une restauration de qualité dans un cadre adapté en deux services.

La Clé Des Champs : « La Clé des Champs » est une Maison d'Enfants à Caractère Social sous l'égide de « L'Oeuvre des Trois Semaines » présente sur la commune de Montjavoult depuis 1891. Elle accueille en permanence 35 enfants qui lui sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du département de l'Oise.

Les enfants sont installés en trois groupes, les « petits » de 3 à 5 ans, les « moyens » de 6 à 10 ans et les « grands » 11 à 14 ans.

Depuis 1996, le SIRS et la Clé des Champs travaillent en partenariat afin d'ajuster au mieux les réponses pédagogiques et éducatives permettant une bonne intégration scolaire des enfants.

Au niveau secondaire, la commune de Montjavoult est rattachée au collège de Chaumont en Vexin et aux lycées de Beauvais et de Gisors.

2-2- Les équipements administratifs et culturels :

- La Mairie
- L'Eglise

2-3- Le patrimoine immobilier communal :

- le presbytère
- l'ancienne poste
- les logements des employés communaux
- les locaux techniques

2-4- Les équipements sportifs et de loisirs.

Montjavoult dispose d'un terrain de sports, d'une aire multisports, d'un terrain de football et d'un terrain de pétanque.

2-5- La vie associative.

Il y a dans la commune de Montjavoult 6 associations :

- Les Anciens Combattants.
- L'Age d'Or.
- Les 7 Villages du Vexin.
- Le Bonheur dans le Pré
- L'Oeuvre des 3 Semaines
- Cudron Avenir et Patrimoine (C.A.P)

Objectifs :

- Optimisation des équipements existants en mettant en place des dispositifs d'économie d'énergie,
- Développer les activités pour les jeunes et pour les associations,
- Assurer la sécurité incendie dans tous les hameaux.

Actions :

- Mise en place d'hydrants et de citernes pour être en conformité avec la sécurité incendie (définir des ER) et création de caniveaux.
- Rentabiliser le patrimoine communal.
- Mettre en place un éclairage public basse consommation.
- Réhabilitation de la mairie.
- Prévoir des équipements pour les jeunes ; aménager de nouvelles salles pour les associations. Prévoir un ER.
- Création d'une salle polyvalente pour accueillir les activités et les associations sur l'ER existant dans le POS.

3 - En termes de commerces

Diagnostic :

La commune ne dispose que d'un commerce : une boutique de vente d'objets de décoration.

Objectif :

Encourager la diversité des activités agricoles, notamment les ventes directes aux consommateurs.

Action :

Mettre en place une réglementation favorisant l'aménagement de locaux spécifiques dans l'enceinte des bâtiments des exploitations.

3 - En termes démographiques et d'habitat :

Diagnostic :

Démographie :

- La commune de Montjavoult connaît une augmentation constante de sa population depuis 1982, avec une forte hausse de la population entre 1982 et 1990 (+ 125 habitants, soit +38.6%).
- Sur l'ensemble des périodes, la commune connaît une croissance de la population grâce à un solde naturel positif.
- Entre 1990 et 1999, le solde migratoire est négatif (-0.15%), c'est le solde naturel, situé à +0.54% qui assure la croissance de la population.
- Entre 1999 et 2006, la population croît de 29 habitants. Cette croissance est due à la fois à un solde naturel positif (+0.6%) et à un solde migratoire positif (+0.2%).
- Le calcul de l'indice de jeunesse souligne le vieillissement de la population depuis 1982.
- L'indice de jeunesse passe de 2.07 en 1982 à 1.77 en 2006.

- Comme de nombreux territoires, la commune de Montjavoult connaît une augmentation du nombre de ménages d'une ou deux personnes, et une baisse sensible des ménages de 3, 4 et 5 personnes et plus.
- On constate une grande stabilité des habitants avec en 1999 près de 54.84% des habitants qui résidaient déjà dans la Commune de Montjavoult en 1990, dont 52.53% dans le même logement.
- En 1999, au sein de la population active ayant un emploi, les professions intermédiaires représentent 28.6% de la population active.
- Les catégories socioprofessionnelles des agriculteurs et exploitants ainsi que des artisans, commerçants et chefs d'entreprises forment le groupe le moins important : ils représentent à eux deux 12.5% de la population active.

Logement :

- Un parc de logements essentiellement constitué de résidences principales avec un parc de résidences secondaires encore important représentant 21.6% du parc total.
- Un rythme moyen de construction avec une moyenne de 1.54 logements par an pendant 24 ans.
- Depuis 1982, la Commune de Montjavoult connaît un rythme assez irrégulier de construction de logements :
 - Entre 1982 et 1989, 18 logements ont été construits.
 - Sur la période de 1990/1999, ce sont 20 logements qui ont été construits.
 - Durant la période 1999/2006, 3 logements ont été réalisés.
- Un phénomène de décohabitation assez marqué avec une diminution du nombre de personnes par résidence principale : 2.84 habitants par logement en 1982 et 2.61 en 2006.
- Un parc de logements individuels très largement majoritaire : plus de 95% en 2006. Un parc ancien mais confortable, plus des deux-tiers des logements datent d'avant 1974.
- En 1999 et 2006, une répartition très déséquilibrée du statut d'occupation, entre propriétaires et locataires (78.7% de propriétaires, 19.1% de locataires et 2.2% de logés gratuitement).
- Absence de parc de logements sociaux

Objectifs :

- Développement modéré et maîtrisé du bâti, avec un objectif de mixité sociale.
- Réalisation de nouvelles constructions dans les normes de développement durable et réhabilitation d'anciennes bâtisses dans la mesure des disponibilités de terrains constructibles.
- Permettre le maintien de l'école.

Actions :

- Permettre dans le règlement du PLU la mutation de bâtiment (ferme, grange, ou autre) en logement, afin d'offrir des logements de petite taille pour les jeunes ménages et les personnes âgées, et de taille moyenne pour les familles et favoriser le potentiel locatif du bâti existant.
- Dans le cadre de cette politique de l'habitat la commune incitera et aidera les propriétaires à la mise en place d'un conventionnement avec l'Etat.
- Il s'agit d'un régime juridique de location par lequel le propriétaire signe une convention avec l'État : en contrepartie du bénéfice d'un avantage fiscal et le cas échéant, d'une aide qu'il a obtenue pour construire ou faire des travaux dans un logement.
- La convention ouvre droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) pour les locataires remplissant certaines conditions.

4 - En termes d'architecture et d'urbanisme

Diagnostic :

Présence de 4 types de paysages urbains :

- **Le paysage urbain « d'origine villageoise » :**
Le cœur ancien du village ;
 - Centré à partir d'un élément majeur et structurant, l'église, véritable point de repère dans l'espace.
 - Accueille relativement peu de fonctions : une école, une maison d'enfants et majoritairement de l'habitat.
 - Espace public représenté par la rue, au caractère minéral, au tracé souple et au profil étroit. La continuité visuelle est assurée par le bâti à l'alignement de la voie par séquences.
 - Dans cette partie du village prédomine l'architecture de type maison de bourg en moellons apparents, à la volumétrie massive et à la toiture à croupe en tuiles plates.
- **Le paysage urbain de type « organique » :**
 - Le faubourg à caractère résidentiel récent s'est implanté dans les vides, les prairies et les champs le long de la rue des Bauves et à l'extrémité de la Grand'Rue.
 - Accueille seulement de l'habitat.
 - Espace public représenté essentiellement par la rue au profil relativement large. Ni les constructions, le plus souvent en retrait de la voie, ni les haies de clôture, trop basses, n'assurent une continuité visuelle.
 - Architecture constituée majoritairement de pavillons aux matériaux et formes standardisés.
- **Le paysage urbain de type « hameau ». Le Vouast, Beaugrenier, Hérouval, Valécourt :**
 - Séparés du cœur de village par une coupure de l'urbanisation.
 - Fonctions très restreintes, essentiellement de l'habitat et quelques fermes imposantes.

- Espace public hétérogène, très proche de celui du cœur de village pour Le Vouast et Valécourt.
- Architecture éclectique, allant de la maison rurale au type pavillonnaire dans Le Vouast et Valécourt, et marquée par de grands corps de ferme à Beaugrenier et Hérouval.
- **Le paysage urbain de type « écart ». Le Marais, Le Bout du Bois :**
 - Situés bien à l'écart du cœur de village, ils n'accueillent que de l'habitat.
 - Le Marais présente un espace public très rural, et une architecture allant de la maison rurale en moellons à la maison du début de siècle en briques recouvertes d'enduit.
 - Le Bout du Bois est constitué d'un manoir et de ses communs implantés au milieu de pâture et de quelques maisons.

Objectifs :

- Préserver les grands principes d'organisation des paysages urbains d'origine villageoise, organique, hameaux et écarts.
- Veiller au respect des règles de l'art en matière de réhabilitation des constructions anciennes ainsi qu'à la maîtrise en cas d'insertion de constructions nouvelles lors de démolition du bâti ancien.
- Traiter qualitativement l'espace public.
- Utiliser prioritairement les "vides urbains".
- Protéger les grands murs.
- Respecter l'organisation urbaine existante pour les implantations futures.
- Inscrire l'urbanisation dans la continuité du bâti existant.

Actions :

- Inclure ces dispositions dans le règlement et le zonage du PLU.
- Mettre en place des orientations d'aménagement dans les secteurs clés des zones U, afin d'assurer une véritable composition urbaine pour que les nouvelles constructions puissent s'intégrer sans heurt à la forme et au tissu urbain traditionnel.

5 - En terme de Paysage et environnement :

Diagnostic environnement

- La commune est concernée par de nombreux risques (coulées de boue, cavités souterraines, mouvements de terrain, remontées de nappes...). Les risques majeurs à prendre en compte sont :
- Les coulées de boue et les effondrements. A cause du contexte géologique et donc du relief de la commune (butte, vallons...), de sérieux risques de coulées de boue et d'effondrements menacent la commune ; ils sont indiqués en cartographie.
- Rétraction des argiles. La commune a des espaces qui se situent sur des assises argileuses dont la caractéristique est de réagir aux phénomènes de dessiccation qui peut entraîner de nombreux désordres pour les constructions.

- En termes de protection, celle des grands écosystèmes est un enjeu : une véritable trame verte est présente sur le territoire de Montjavoult. On y trouve des boisements, des espaces bocagers, des marais.... Certaines parties de cette trame verte sont inventoriées au titre de la ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) (n°60VFR101, n°60VFR106, n°60VFR107) et d'ENS (Espaces Naturels à Sauvegarder) : Bois Houtelet, Massif d'Hérouval. Il y a lieu cependant de préserver les espaces de trame verte non protégés de la commune car ils sont partie prenante de ce grand ensemble écologique.
- Les zones humides (vallons d'Hérouval et de Valécourt) ont également un intérêt important en matière de biodiversité et constituent des corridors écologiques, faisant partie de la trame bleue de la commune à protéger.
- protection des milieux naturels et des paysages sensibles, les secteurs non boisés et humides.
- La présence d'espace boisé : un atout pour le cadre de vie et un patrimoine environnemental important.
- Des paysages d'une qualité pittoresque. Un cadre environnemental de qualité et des potentialités de "tourisme vert".

Diagnostic paysage

- Concernant le Grand Paysage, la commune de Montjavoult possède des composantes paysagères singulières :
- une butte témoin mise en valeur par un glaciaire agricole, dont le classement est étudié par la Commission Départementale des Sites de l'Oise.
- Deux vallons.
- D'autre part, la commune fait partie du SITE INSCRIT : le VEXIN FRANÇAIS (arrêté du 25 octobre 1974) ; ce qui indique le caractère particulier de ces paysages à protéger. De plus, selon l'Atlas des Paysages de l'Oise, le site est également « grand ensemble emblématique » ainsi que « site d'intérêt ponctuel ».
- De manière générale, on peut dire que le territoire communal est identifié comme un ensemble paysager à protéger.
- Au niveau des dynamiques de paysage, plusieurs éléments se dégagent :
- La fermeture progressive des vues lointaines par la multiplication des rideaux de végétation et des peupleraies (disparition des vues lointaines sur le clocher). Cependant, à cause d'un risque d'érosion notamment sur les pentes en l'absence de végétation, il est nécessaire de maintenir et d'entretenir les ensembles végétaux.
- Les entrées de village se banalisent, elles sont à valoriser ou à requalifier : réseaux aériens, talus, trottoirs absents, absence de transition avec les espaces de culture.
- La gestion, l'entretien et la conservation des espaces de marais, paysage en évolution permanente est un enjeu.

- La gestion du patrimoine que constituent les petits édifices, les chemins ruraux, les talus, les haies, les arbres isolés sont également un enjeu patrimonial et paysager.

Objectifs :

- Prise en compte des lignes d'eau dans le futur zonage et mise en place de dispositif de protection contre les coulées de boues et le ruissellement.
- Protection et valorisation (touristique) des boisements et des espaces humides.
- Favoriser la biodiversité des milieux, notamment en préservant les corridors écologiques (trame verte et trame bleue)
- Enterrer les réseaux
- Reconquérir et revaloriser les chemins communaux.
- Lutter contre le mitage des zones humides à Valécourt pour valoriser la mise en place d'un parcours écologique.
- Rénover et valoriser certains éléments composites de notre patrimoine (lavoir, calvaire)
- Protection des marais et réhabilitation des mares.
- Recréation de haies et de zones enherbées en bordure de certaines routes reliant le bourg et les hameaux. Si besoin, prévoir des ER si le domaine privé est à mettre en œuvre dans les actions.

Actions :

- Mettre en place tous les dispositifs permettant de canaliser les eaux pluviales.
- Classement des espaces boisés, des arbres remarquables et des haies (EBC : Espaces Boisés Classés).
- Aménagement des entrées de commune, mise en place d'emplacements réservés.
- Conservation, entretien et signalisation des chemins ruraux.
- Mettre en place des prescriptions paysagères sur les futurs espaces libres en zone constructible.
- Recréation de haies en bordure de certaines routes reliant le bourg et les hameaux. Si besoin, prévoir des ER si le domaine privé est à mettre en œuvre dans les actions.
- Aménagement paysager de l'ancienne décharge.
- Rénovation du petit patrimoine (mare, calvaire, lavoir, haie).

7 - En termes de déplacements et stationnement :

Diagnostic :

- Voies en état médiocre, problèmes d'évacuation des eaux de ruissellement.
- Présence de rues étroites, absence d'aménagements piétons.
- Aménagement de l'espace public peu qualifiant.
- Voies d'accès et voies communales à protéger.

Objectifs :

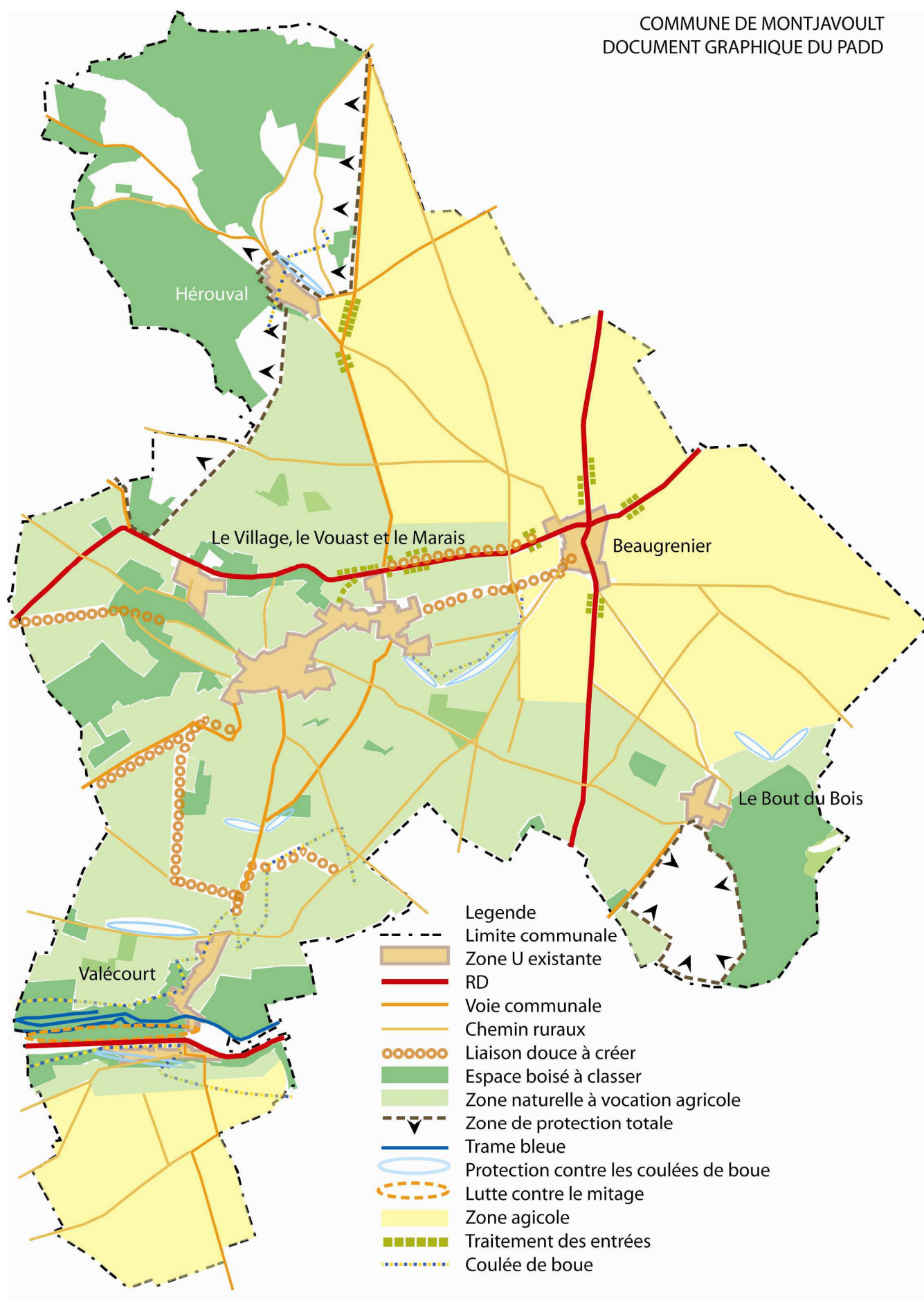
- Valoriser le réseau des chemins ruraux
- Protéger les voies d'accès et les voies communales
- Permettre l'accès aux villes de Gisors et de Magny-en-Vexin aux personnes non motorisées
- Créer des aires de promenade et un parcours écologique à Valécourt.

- Organiser le stationnement.

Actions :

- Entretien et signaler le réseau de chemins communaux.
- Requalification de la trame viaire (chemins communaux, venelles, ...)
- Mettre en place une réglementation du stationnement garantissant la diminution de l'utilisation de l'espace public.
- Matérialiser les entrées du centre village et des hameaux.
- Développement des loisirs cyclistes, pédestres et équestres par le maillage des chemins ruraux et mise en place d'une signalétique des chemins.
- Créer des aires de stationnement paysager intégrées à l'environnement
- Etablir en collaboration avec les agriculteurs, un itinéraire obligatoire pour la circulation des engins hors normes liée à la culture des betteraves.

COMMUNE DE MONTJAVOULT
DOCUMENT GRAPHIQUE DU PADD





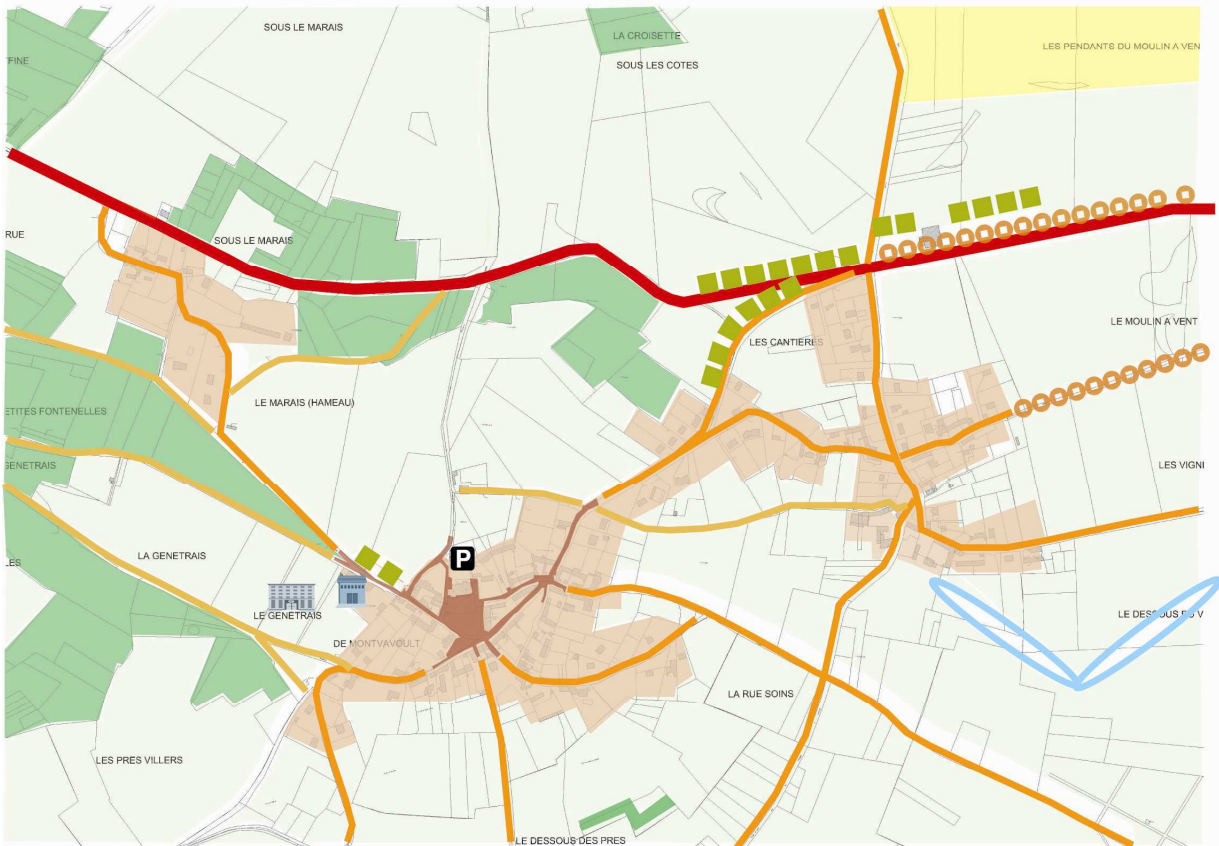
Legende

- Zone U existante
- RD
- Voie communale
- Chemin ruraux
- Liaison douce à créer
- Zone naturelle à vocation agricole

Legende

- Zone agricole
- Traitement des entrées

COMMUNE DE MONTJAVOULT
DOCUMENT GRAPHIQUE DU PADD
Village et le Vouast et le Marais



Legende

- Zone U existante
- RD
- Voie communale
- Chemin ruraux
- Liaison douce à créer
- Espace boisé à classer
- Zone naturelle à vocation agricole

Legende

- Salle polyvalente
- P Projet d'aire de stationnement
- Réhabilitation Mairie et extension
- Requalification espace public
- Protection contre les coulées de boue
- Zone agricole
- Traitement des entrées de village



- Legende
- Zone U existante
 - Voie communale
 - Chemin ruraux
 - Liaison douce à créer
 - Espace boisé à classer
 - Zone de protection totale

- Legende
- Protection contre les coulées de boue
 - Zone agricole
 - Traitement des entrées
 - Protection des murs
 - Zone naturelle à vocation agricole